

Les Lilas, le vendredi 26 août 2022

M. Stanislas Guérini,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Caroline Cayeux
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Objet : préavis de grève national du 5 au 30 septembre 2022

Monsieur le ministre, Madame la ministre déléguée

L'été qui s'achève a vu se succéder des évènements climatiques extrêmes qui ont une nouvelle fois révélé la double urgence d'une rupture écologique et de moyens adaptés aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier par le renforcement du service public. Face à la répétition des vagues de chaleur, aucun plan national d'ampleur n'a été mis en œuvre par le gouvernement pour protéger les travailleuses et les travailleurs, en particulier les agent.e.s oeuvrant au quotidien pour le service public. Pire, la multiplication des feux de forêt, dans des proportions inédites depuis des décennies, a surtout démontré la faiblesse des moyens dont disposent les pompiers, après de trop nombreuses années de baisse des moyens.

L'urgence climatique se double de l'urgence sociale, dans un contexte d'inflation galopante qui touche d'abord les plus faibles revenus, inflation liée au contexte international et en particulier aux entreprises qui profitent de la guerre qui s'éternise en Ukraine en spéculant sur les prix de l'alimentation et de l'énergie. Là non plus, la réponse gouvernementale n'est pas à la hauteur. Après une revalorisation du point d'indice très loin d'être suffisante, la loi dite « pouvoir d'achat » ne propose qu'une série de mesures superficielles loin de répondre aux exigences de la situation. Pire, alors que le contexte impose de manière impérieuse une meilleure répartition des richesses au profit du plus grand nombre, et alors que les grandes entreprises distribuent un montant record de dividendes à leurs actionnaires, et sous prétexte d'atteindre le plein-emploi, Emmanuel Macron met sur la table une nouvelle réforme destinée à durcir l'assurance-chômage et les conditions de versement du RSA. Ces réformes antisociales n'auront pour effet que de dégrader les conditions d'emploi de toutes et tous et ne répondent en rien à l'urgence sociale du moment.

Dans ce contexte, les services publics, et en particulier le service public local, doit pouvoir répondre aux besoins grandissants de la population, et soutenir les plus vulnérables. Pour autant, là aussi la situation ne cesse de se dégrader. Sur le plan des salaires, l'octroi méprisant d'une augmentation de 3,5% du point d'indice ne résout en rien les difficultés que connaissent bon nombre d'agent.e.s de la fonction publique territoriale dont la carrière ne progresse pas et qui voient leur rémunération décrocher dangereusement par rapport à l'inflation. A cela s'ajoute, dans de nombreux secteurs, des difficultés de recrutement qui ont pour



conséquences l'alourdissement de la charge de travail, des glissements de tâches et une perte de sens du travail délétère. En outre, les effets de la loi de 2019 se font sentir par l'augmentation du nombre de recrutements précaires dans de nombreuses collectivités.

La réponse du gouvernement, encore une fois, n'est pas à la hauteur. Dans les écoles, les ATSEM ne sont toujours pas reconnues par le passage en catégorie B. Les agents des collèges et des lycées font face à la précarisation de leurs emplois voire à la privation de leurs missions. Dans les crèches, on répond à la pénurie de personnel par la possibilité d'embaucher des personnes non qualifiées. Dans le secteur médico-social, la transposition du Ségur exclut une partie des professionnels qui concourent à l'accompagnement des publics. Dans le secteur de l'animation, la précarité et le manque de perspectives de carrière ne sont toujours pas résolus. Ces sujets, avec d'autres, font partie des problématiques qui alimentent les difficultés de bon nombre de nos collègues.

Pour la FSU Territoriale, ces urgences sociales et climatiques appellent une réponse forte qui passe par un changement profond de politique et un renforcement du service public et de la fonction publique.

La FSU Territoriale revendique :

- Une mesure immédiate de rattrapage de 20% par rapport à 2002 de la valeur du point d'indice.
- 50 points d'indice pour toutes et tous.
- Le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1800€ net
- L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes par la suppression des écarts de rémunération entre les filières
- L'abrogation de la loi « transformation de la Fonction Publique » ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois statutaires à la hauteur des besoins ;
- Un plan de titularisation des contractuel.les ;
- L'abrogation définitive du jour de carence ;
- La réduction du temps de travail à 32h sans perte de rémunération.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour les journées du 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, Madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

SNUTER-FSU

104 rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS

☎ 01 42 87 43 00 - ✉ contact@snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr

